

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Conforme à l'article L.521-2 II c) du code des assurances, ce document résume toutes les informations légales que PHENIX COURTAGE doit communiquer au Client dès le début de la relation.

### 1. Présentation de PHENIX COURTAGE et autorité de tutelle

- PHENIX COURTAGE est une EURL au capital de 1000 €. SIREN : 750 748 725 RCS de Montpellier NAF : 6622Z
- Rue de la Pierre Plantée - Espace Bocaud Immeuble Odyssee - 1<sup>er</sup> étage bureau A - 34830 JACOU
- Adresse mail : roques@phenix-courtage.fr - téléphone : 04 67 64 00 17  
site internet [www.courtage-assurance-emprunteur.fr](http://www.courtage-assurance-emprunteur.fr)
- Intermédiaire en assurance immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le Numéro 12066614. Immatriculation vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - 1 rue Jules Lefebvre 75009 Paris.  
L'activité de Courtier d'assurance est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest 75436 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)).

### 2. Activité réglementée de PHENIX COURTAGE

PHENIX COURTAGE est immatriculée au registre de l'Orias au titre de son activité de Courtier d'assurance, catégorie b de l'article L521-2 du Code des assurances, laquelle correspond au courtier qui n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché mais néanmoins personnalisés.

Dans le cadre de l'exercice de cette activité, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

- Entreprise (s) d'assurance avec laquelle (lesquelles) il existe un lien financier (détention par PHENIX COURTAGE d'une participation >10% dans les droits de vote ou capital d'une entreprise d'assurance ou inversement) : **Néant**
- Dans le cadre de notre activité d'intermédiation, nous serons amenés à vous délivrer des recommandations personnalisées, lesquelles consisteront à comparer plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un même contrat, et à vous expliquer pourquoi un ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux à vos exigences ou besoins.

### 3. Assurance

Votre conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle souscrite par l'intermédiaire de HYALIN Assurances sise 19, boulevard Maiesherbes 75008 Paris agissant dans le cadre d'un pouvoir de souscription et de gestion No B1532 CA1900005 consenti à HYALIN SARL par la compagnie Lloyd's Insurance Company 8/10 rue Lamennais 75008 Paris.

RCP	6 000 000€ par sinistre et par période d'assurance
Garantie Financière	115 000€ ou tout capital légalement requis dans la limite de 800.000 €

PHENIX COURTAGE n'encaisse pas de fonds destinés à être versés soit à une entreprise d'assurance, soit à des assurés.

### 4. Principaux Partenaires/Fournisseurs et mode de rémunération

Partenaire/Fournisseur	Nature	Type d'accord	Mode de Rémunération
AFI ESCA	Assureur	Convention de courtage	Commission
Swiss Life	Assureur	Convention de courtage	Commission
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commission
AVIVA	Assureur	Convention de courtage	Commission
CARDIF	Assureur	Convention de courtage	Commission
UGIP	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commission
CIPRES VIE	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commission
Digital Insure (BPSIS)	Courtier grossiste	Convention de courtage	Commission

La liste exhaustive des autres compagnies avec lesquelles PHENIX COURTAGE a un accord, sera communiquée sur simple demande.

## **5. Mode de rémunération**

### *EPARGNE*

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, PHENIX COURTAGE est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

### *PREVOYANCE/RETRAITE/ASSURANCE EMPRUNTEUR*

Pour la distribution de ces contrats, le cabinet est rémunéré sur la base :

**D'une commission** c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance

ET/OU

**De frais de dossier pour toute intervention spécifique (résiliation ...) de 30€ à 1000€ (le montant précis sera communiqué avant toute souscription d'un contrat d'assurance).**

## **6. Protection des données**

Dans le cadre de nos échanges, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez pour notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Geoffroy ROQUES en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées sur la base de votre consentement éclairé et expresse.

Ces données personnelles sont collectées afin PHENIX COURTAGE vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont PHENIX COURTAGE, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels PHENIX COURTAGE entretient une relation commerciale.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un mail à [roques@phenix-courtage.fr](mailto:roques@phenix-courtage.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **7. Informations relatives au traitement des réclamations**

Pour toute réclamation, PHENIX COURTAGE peut être contacté selon les modalités suivantes :

**Par courrier** en écrivant à : Rue de la Pierre Plantée - Espace Bocaud Immeuble Odyssee - 1<sup>er</sup> étage bureau A - 34830 JACOU

Ou **Par mail** : [contact@phenix-courtage.fr](mailto:contact@phenix-courtage.fr)

A l'attention de Geoffroy ROQUES

PHENIX COURTAGE s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de notre réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance par courrier simple à La Médiation de l'Assurance, adressé à Anacofi 92 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS ou par email : [anacofi@anacofi-asso.fr](mailto:anacofi@anacofi-asso.fr) ou à partir du site : <https://www.anacofi.asso.fr/>

Le Médiateur rendra sa décision dans les 90 jours suivant la réception du dossier complet, et sous réserve que les voies de recours préalables aient été épuisées.

Nous vous remercions de prendre connaissance de ce document et d'en conserver un exemplaire.